



Séparation couple en union libre

Par **davmindu59**, le **26/01/2010** à **08:27**

Bonjour,

Je vivais en union libre. Mon ex concubine est partie vivre chez sa mère avec les deux enfants et je prend en charge toutes les factures, impôts, et crédits en cours jusqu'à la vente de la maison. Notre bien immobilier sera partagé en deux. Mon ex concubine ne doit elle pas prendre en charge la moitié des factures et autres ? Si pas puis-je récupérer la moitié des sommes versées sur sa part de la maison ?

Elle a également fait des retraits importants du compte bancaire commun sans m'en avertir avant que l'on sépare ce compte. Que puis-je faire à ce niveau ? J'avais un autre compte à mon nom mais ayant atteint le plafond nous avons dû en créer un autre. Mon ex concubine a gardé le compte le plus important à son nom tout en sachant que j'ai fait des versements de mon compte vers le sien ? Que puis-je faire à ce niveau ?